

**MAIRIE de SORNAY****1 Place de la Mairie****71500 SORNAY**

Tél : 03.85.75.11.40

Fax : 03.85.75.41.35

Courriel : mairie-de-sornay@wanadoo.fr

SORNAY, le 26.05.2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 24 mai 2016, à 20h30, sous la présidence de M. Christian CLERC, Maire, en séance ordinaire.

Représentés : Sylvie RENEVIER par Anne-Marie CŒUR, Valérie BERNIGAUD par Christian CLERC, David FICHET par Patrice MARLIN

Secrétaire de séance : Arnaud BOULAY

Le compte-rendu du 12.04.2016 est approuvé à l'unanimité.

TIRAGE AU SORT POUR LA CONSTITUTION DU JURY POUR L'ANNEE 2017

Il est procédé au tirage au sort à partir de la liste électorale de 6 personnes en vue de permettre la constitution de la liste préparatoire des jurés et concitoyens assesseurs pour l'année 2017. Ont été tirés au sort : GUIGUE Geoffrey, KIELBASA Pierre, JOUVANCEAU épouse PROST Maryse, PRUDENT Jean-Baptiste, FERNANDES Alexandre, PACCAUT Guillaume.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : AVIS CONCERNANT L'ARRETE DE PROJET DE PERIMETRE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le schéma départemental de coopération intercommunale de Saône-et-Loire a fait l'objet de l'arrêté préfectoral n° DRCL-BCC-2016-089-029 du 29 mars 2016 prescrivant la fusion des communautés de communes Coeur de Bresse et Cuiseaux intercom'.

En application de l'article 35-III de la Loi n°2015-991 du 07.08.2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république, Monsieur le Préfet fait part de l'arrêté portant projet de périmètre d'une nouvelle communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes Coeur de Bresse et Cuiseaux Intercom'.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette mesure.

Avec 7 voix pour (BOULAY Arnaud, CLERC Christian, COMTET Jean-Paul, FERRAND Yvelise, MAZIER Béatrice, PELLIGAND Patrick) et 12 abstentions (BOULAY Nadine, CŒUR Anne-Marie, COURTOUT Alain, FAILLET-GEOFFROY Nathalie, GROS Romain, LECUELLE Patrick, MARECHAL DE JESUS Aurore, MARLIN Patrice, PRUDENT Julien, RAVEL-CHAPUIS Martine), le conseil municipal émet un avis favorable à l'arrêté portant projet de périmètre tel que présenté, mais regrette que la fusion avec la communauté de communes Cuiseaux Intercom', n'ait pas donné lieu à l'intégration des communes de MONTPONT-EN-BRESSE, SAINTE-CROIX, MENETREUIL, CHAPELLE-THECLE, BANTANGES, RANCY, SAVIGNY-SUR-SEILLE) puisque celles-ci font partie intégrante du bassin de vie de la région Louhannaise, font l'objet pour MONTPONT-EN-BRESSE et SAINTE-CROIX d'un accord de Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) conclu avec les communes de La Chapelle-Naude et de Bruailles, membres de la communauté de communes Coeur de Bresse.

DISSOLUTION DU SIVOS DU SECTEUR SCOLAIRE DE LOUHANS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le schéma départemental de coopération intercommunale de Saône-et-Loire a fait l'objet de l'arrêté préfectoral n° DRCL-BCC-2016-089-029 du 29 mars 2016 prescrivant la dissolution du SIVOS du secteur scolaire de Louhans.

En application de l'article 40-I de la Loi n°2015-991 du 07.08.2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république, Monsieur le Préfet propose, pour la mise en œuvre du schéma, la dissolution de ce syndicat avec effet au 01.01.2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour la dissolution du SIVOS, tel qu'indiquée ci-dessus.

VALIDATION DE DEUX AVENANTS CONCERNANT L'AMENAGEMENT DU 1ER ETAGE DE L'ECOLE DES GARÇONS

Dans le cadre du marché à procédure adaptée « travaux de rénovation école de garçons – 1er étage », il est proposé au Conseil de délibérer sur deux avenants au marché de travaux : lot n°4 «Doublages, cloisons, peintures » dont le titulaire est l'entreprise EURL BUCHAILLARD de Branges, et lot n°6 «Plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation » dont le titulaire est l'entreprise SARL Didier DELORME de Sornay.

L'objet de l'avenant au lot n°4 concerne la fourniture et la mise en place de plafond sous escalier rez de chaussée, doublages et faïences au droit des lavabos, reprises diverses de peinture dans dégagement rdc pour un montant de 634.46 € HT (761.35€ TTC).

Le Maire rappelle que le montant initial du marché, pour ce lot, était de 21 327.32 € HT (25 592.78 € TTC). Après prise en compte de l'avenant n°1 du lot n°4, le montant du marché était de 21 812.92 € HT (26 175.50 € TTC). Après prise en compte de l'avenant n°2 du lot n°4, le montant du marché serait de 22 447.38 € HT (26 936.85 € TTC).

L'objet de l'avenant au lot n°6 concerne la prise en compte des travaux supplémentaires suivants : dépose complète des lavabos et des alimentations rez-de-chaussée et remplacement par fourniture et pose de 2 lavabos DUO pour un montant de 1 345 € HT (1 614 € TTC).

Le Maire rappelle que le montant initial du marché, pour ce lot, était de 15 901 € HT (19 081.20 € TTC). Après prise en compte de l'avenant n°1 du lot n°6, le montant du marché était de 13 464 € HT (16 156.80 € TTC). Après prise en compte de l'avenant n°2 du lot n°6, le montant du marché serait de 14 809 € HT (17 770.80 € TTC).

A l'unanimité, ces deux avenants sont validés.

PROPOSITION DE VALIDATION DE LA MISSION "PHASE AVANT PROJET" PREAU ARCAD'26 ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Une proposition de prestation d'un montant de 2 500 € HT de la société Arcad'26 concernant la réalisation du dossier de permis de construire pour la création d'un préau dans la cour de l'école de garçons est présenté et validé par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir solliciter auprès des services du conseil départemental l'octroi d'une subvention dans le cadre de « l'appel à projet départemental 2016 », relevant du lot 1 : « amélioration des bâtiments et équipements destinés à accueillir du public » pour les travaux d'aménagement à réaliser à l'école des garçons : agrandissement du préau actuel, création d'un emplacement pour les Personnes à Mobilité Réduite et d'un palier d'accessibilité devant l'entrée de l'école, et installation de deux portails.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention auprès des services du conseil départemental, et demande une dérogation pour commencer les travaux avant la décision d'attribution de la subvention.

RESULTAT DU SONDAGE CONCERNANT LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES - VALIDATION DES HORAIRES 2016-2017 PAR LA COMMISSION PERISCOLAIRE - ETUDE DE FIXATION D'UN TARIF ANNUEL POUR L'ELEMENTAIRE

Courant mars, les parents d'élèves scolarisés à Sornay ont été destinataires d'une enquête sur le choix des horaires pour les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) à la rentrée scolaire de septembre 2016, suite au regroupement des écoles sur le site école des garçons.

Le dépouillement a eu lieu vendredi 15 avril 2016, en présence des délégués des parents d'élèves, d'un parent d'élèves, de la DDEN, de Mme la Directrice de l'école Maternelle, de M. le Maire et de 3 représentantes de la Municipalité. Etait excusée Mme Florence ROLLIN, Directrice de l'école Elémentaire.

Pour la bonne organisation des NAP, il a été décidé à l'unanimité du maintien des horaires actuels soit 1h30 deux soirs par semaine avec inversion entre le rez-de-chaussée et le 1er étage de l'école des garçons et maintien de 4 x 45 minutes pour l'école maternelle. Les horaires du bus et de la garderie sont inchangés soit 16h25 pour toutes les classes.

En raison d'un trop grand nombre d'élèves participant au NAP le choix de 4 x 45 minutes n'a pas été retenu pour l'école élémentaire.

De nouvelles salles seront dédiées pour les activités périscolaires. De nombreuses associations se sont proposées pour animer les NAP et le personnel communal a participé à des formations pour encadrer les activités.

Concernant la question de fixation d'un tarif ou non de ces activités, Mme MAZIER Béatrice et M. PRUDENT Julien se sont prononcés pour une gratuité totale.

Monsieur le Maire informe que la mise en place des activités périscolaires a nécessité de nombreux achats de matériels et équipements. Afin de continuer à assurer des ateliers de qualité tout en tenant compte des réalités budgétaires de la collectivité, dont les dotations diminuent sensiblement depuis ces dernières années, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'instaurer une cotisation annuelle concernant les NAP, applicable à compter de l'année scolaire 2016-2017, uniquement pour les élèves de l'école élémentaire fréquentant ce service communal.

Il propose que la cotisation annuelle soit de 10 € pour le 1er enfant et de 5 € par enfant supplémentaire, et que ce montant, somme toute relativement symbolique, sera exigible à l'inscription. Le Conseil Municipal valide cette proposition, à la majorité.

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE "TRANSPORTS SCOLAIRES" : CHOIX DE LA SOCIETE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de sa séance du 24.03.2016, le conseil municipal avait décidé de lancer la consultation pour la passation d'un marché à procédure adaptée pour l'exécution des services de transports scolaires pour la Commune de SORNAY, avec une durée de contrat devant courir du 01.09.2016 au 15.08.2020.

Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 10.05.2016 à 12 h 00.

L'ouverture des plis a eu lieu le 10.05.2016 à 20 h 00 en présence de membre de la commission d'ouverture des plis. Deux entreprises ont répondu.

La commission a effectué l'analyse des plis et propose que soit retenue l'entreprise suivante :

- Entreprise KEOLIS Val de Saône, de CHATENY-LE-ROYAL pour un montant global du marché sur la durée totale de 109 394.56 € H.T. soit 120 334.02 € T.T.C. (soit un coût annuel de 27 348.64 € HT - 30 083.5 € TTC).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché à l'entreprise KEOLIS Val de Saône, de CHATENY-LE-ROYAL pour un montant global du marché sur la durée totale de 109 394.56 € H.T. soit 120 334.02 € T.T.C. et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché.

SITUATION FINANCIERE

Jean-Paul COMTET, conseiller municipal chargé des finances, expose la situation financière du budget principal – section fonctionnement en dépenses et en recettes – en date du 30.04.2016. Un comparatif par rapport à la situation au 30.04.2015 est présenté.

ETUDE DE DEVIS

Le Conseil Municipal prend connaissance de plusieurs devis d'acquisition de mobiliers (tables, chaises, placards) pour l'école des garçons, de cailloux et de matériels pour les services techniques (taille-haie, débroussailleuse, pompe, bennette).

AFFAIRES DIVERSES

Divers courriers sont communiqués au Conseil Municipal :

- projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope sur les roselières de la Seille,
- réponse de M. le Préfet concernant la compatibilité entre la navigation fluviales de la Seille et les restrictions d'usage de l'eau : le conseil municipal émet des réserves quant à la réponse du Préfet et souhaite que les enjeux des activités de maraichage et de pépiniériste ne soit pas pénalisés et remis en cause par la navigation fluviale,
- convention de mise à disposition de la salle à vocation socioculturelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H30 mn.

**Le Maire de Sornay,
Christian CLERC**